

M. le président suppléant: Je signale aux députés le commentaire 398 de la 4^e édition du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne.

Une proposition d'amendement qui produirait le même effet que si la motion principale était simplement rejetée est irrégulière.

Je déclare l'amendement irrecevable sous cette forme. On obtiendra le même résultat en votant contre l'article 11, comme tel, au lieu de présenter un amendement.

Des voix: Adopté.

• (9.10 p.m.)

[Français]

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, je pense bien qu'il n'y a pas qu'une façon de concevoir l'organisation d'un gouvernement. Je ne confonds pas une telle proposition avec la métaphysique, mais je crois bien que l'on pourrait faire des propositions différentes, qui pourraient être probablement sensées, et la seule défense que je veux faire est basée sur la raison et sur les chances de succès.

On a indiqué que le ministère du Travail avait été vidé de son sens, et que même le nouveau ministère de la Main-d'œuvre, de la façon dont on veut le constituer, ne jouerait pas le rôle que, normalement, il devrait jouer.

Je voudrais mentionner à la Chambre que, dans le domaine du travail, il y a deux réalités différentes. Il y en a une qui se rapporte aux relations entre employeurs et employés—ce que nous appelons les relations industrielles—relations qui, fondamentalement, sont différentes de la main-d'œuvre, de l'entraînement de la main-d'œuvre, du classement de la main-d'œuvre, et de tous les services que nous pouvons rendre aux travailleurs et à l'industrie, sur le plan de la formation professionnelle.

Et c'est tellement vrai, monsieur le président, que lorsque le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère du Travail, a constitué ou a créé, si vous voulez, ce que nous avons appelé le comité de coopération ouvrière-patronale, cela a été sorti des conventions collectives du travail. On ne voulait pas que les deux soient mêlés, c'est-à-dire qu'on avait un comité spécial qui discutait avec l'employeur des questions de productivité, des questions de production, des questions de formation de main-d'œuvre, et ces comités-là n'ont jamais été intégrés dans ce qu'on appelle les structures des relations industrielles dans l'entreprise.

Alors, je ne pense pas qu'il s'agisse là, monsieur le président, d'un sacrilège. On peut très bien concevoir qu'il en soit autrement, mais de là à indiquer que cela peut vraiment faire perdre son sens aux créations du très honorable Mackenzie King ou de l'honorable

[M. Knowles.]

Lemieux, je crois que c'est pousser le conservatisme à une point qui le met en danger.

Monsieur le président, je ne veux pas parler très longuement sur ce sujet. J'aurai peut-être l'occasion d'y revenir lors de l'étude des mesures particulières, mais disons que, indépendamment des mesures gouvernementales, il n'en est pas moins vrai que la main-d'œuvre, au Canada, constitue la principale richesse, et que, tous ensemble, nous devrions être d'accord pour tenter de l'améliorer, de la rendre plus productive, et surtout aider les travailleurs à se développer complètement, sur le plan des qualifications professionnelles.

Aux États-Unis, il y a quelques années, un grand économiste a essayé d'établir quelle pouvait être la valeur du capital humain, des travailleurs. On a établi la valeur économique du travail des hommes dans une société, à au delà de 1,000 milliards alors que le capital-argent atteignait à peine 700 ou 800 milliards, c'est-à-dire que la valeur des hommes, en stricts termes économiques, était supérieure de 500 milliards au capital-argent.

Tout le monde sait que l'augmentation de la production, depuis le début du siècle, a été due, dans une proportion considérable—je crois que c'est 85 ou 87 p. 100—à l'amélioration de la technologie industrielle qui, elle, repose sur le travail des hommes.

Alors, il est important que nous prenions un soin particulier à former notre main-d'œuvre, de manière qu'elle puisse répondre aux besoins de l'entreprise mais, en même temps, permettre aux hommes de se développer, de s'épanouir normalement.

Maintenant, je pourrais répondre à des questions, si quelques-uns jugent à propos d'en poser, sur la constitution même du ministère. Je voudrais toucher, avant de m'asseoir, le point de vue de l'immigration.

On a peur que l'immigration souffre du fait qu'elle soit reliée au ministère de la Main-d'œuvre. Je crois qu'il n'y a aucun rapport. Cela dépendra du gouvernement et dépendra probablement du ministre de l'Immigration. Vous pouvez très bien avoir un ministère qui soit exclusivement un ministère de l'Immigration et que le gouvernement ou le ministre, par sa politique, rende l'immigration difficile. Il n'y a aucun rapport entre les deux.

La preuve, monsieur le président, c'est que moi, qui suis en faveur de mettre l'immigration avec la main-d'œuvre, je constate qu'il y a eu 140,000 immigrants au Canada l'an dernier, et que cette année, il y en aura près de 200,000. Il y a une augmentation de 30 p. 100 pour chacun des quatre premiers mois, cette année, alors que sous la direction de l'honorable député de Carleton (M. Bell), qui